



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Salles de spectacles : Paris

Question écrite n° 7599

Texte de la question

M Michel Pericard appelle l'attention de M le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire sur le souhait du comite de defense de l'Opera Comique de connaitre la part de budget-subvention qui sera reservee a l'Opera Comique-salle Favart pour l'annee 1989. Il lui demande en particulier, dans quelle mesure l'augmentation prevue a 425 millions de francs du budget global du TNOP sera repercutee sur la salle Favart-Opera Comique.

Texte de la réponse

Reponse. - La salle Favart n'a pas d'autonomie juridique et financiere au sein du theatre national de l'Opera de Paris et de ce fait ne dispose pas d'une subvention propre. Au debut de 1989, seront presentes dans cette salle successivement deux spectacles baroques : Atyls de Lully et Platee de Rameau. De mars a septembre, la salle sera fermee pour en permettre la modernisation (creation d'un monte-orchestre, divers travaux d'hygiene et de securite) et l'amelioration acoustique. Ces travaux sont necessaires a la poursuite d'une exploitation musicale de ce lieu. Les conditions de cette exploitation seront precisees dans le cadre de la reflexion en cours sur un equilibre de programmation entre les diverses scenes parisiennes (Palais Garnier, opera de la Bastille et, a un moindre titre, Theatre des Champs-Elysees et Theatre musical de Paris-Chatelet).

Données clés

Auteur : [M. Pericard Michel](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7599

Rubrique : Musique

Ministère interrogé : culture, communication, grands travaux et bicentenaire

Ministère attributaire : culture, communication, grands travaux et bicentenaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 décembre 1988, page 3797